



SYNDICAT DES EAUX

Mairie de Kirschnaumen - 1, rue de l'Ecole - 57480 KIRSCHNAUMEN

COMPTE RENDU

SEANCE DU 05 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le cinq du mois de mars, se sont réunis en séance publique et ordinaire, les membres du Conseil Syndical régulièrement convoqués, sous la présidence de Jean-Luc NIEDERCORN, Président du Syndicat.

Etaient présents :

| COMMUNES | NOM | Présent | NOM | Présent |
|--------------------|------------|---------------|----------|---------------|
| BUDLING | HERGAT | x | DECK | x |
| HUNTING | PAYNON | x | GERARDY | x |
| KEMPLICH | BERVEILER | x | BEURTON | x |
| KERLING LES SIERCK | SINDT | x | HOCHARD | x |
| KIRSCHNAUMEN | NIEDERCORN | x | SOUMAN | x |
| LAUMESFELD | TRITZ | x | SCHMITT | x |
| MONNEREN | BIDON | Absent excusé | WOEFFLER | Procuration |
| MONTENACH | PIRUS | x | MARX | x |
| LOUDRENNE | FOHR | Procuration | KIRBACH | x |
| REMEILING | SAGAWE | | LENHARD | x |
| VECKRING | MAKHOULFI | | EDESSA | |
| WALDWEISTROFF | MALLINGER | x | FRANCOIS | Absent excusé |

Procuration(s) :

M. WOEFFLER donne procuration à M. NIEDERCORN

M. FOHR donne procuration à M. KIRBACH

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20 heures.

Monsieur HOCHARD Guy est nommé secrétaire de séance.

Le Président demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Convention de fourniture d'eau avec la commune de SIERCK-LES-BAINS pour l'annexe du Koenigsberg

Les membres du conseil acceptent l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

01/2020 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical le compte administratif 2019 puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de Gilbert TRITZ, le Conseil Syndical accepte, à l'unanimité, le compte administratif 2019 présentant le résultat de clôture suivant :

| | EXERCICE N-1 | AFFECTATION | EXERCICE N | RESULTAT DE CLÔTURE |
|---------------------------|-------------------|-------------|------------------|---------------------|
| Section d'investissement | recettes | | 124 921,16 | |
| | dépenses | | 84 394,21 | |
| | solde | 365 299,17 | 40 526,95 | 405 826,12 |
| Section de Fonctionnement | recettes | | 293 259,54 | |
| | dépenses | | 272 165,34 | |
| | solde | 19 313,04 | 21 094,20 | 40 407,24 |
| TOTAL | 384 612,21 | | 61 621,15 | 446 233,36 |

02/2020 – COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion 2019 présenté par Madame le Percepteur et n'émet aucune objection.

Adopté à l'unanimité.

03/2020 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Syndical,

- après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,
 - constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 présente un excédent de fonctionnement de 40 407,24 €
- décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter cet excédent comme suit :

| | |
|-------------------------------|-------------|
| A) Résultat de l'exercice | + 21 094,20 |
| B) Résultat antérieur reporté | + 19 313,04 |
| C) Résultat à affecter | + 40 407,24 |

| | |
|---|--------------|
| D) Solde d'exécution d'investissement | |
| Déficit (besoin de financement) | - 0,00 |
| Excédent (excédent de financement) | + 405 826,12 |
| E) Solde des restes à réaliser d'investissement | |
| Besoin de financement | - 10 000,00 |
| Excédent de financement | + 0,00 |
| F) Besoin /Excédent de financement | + 395 826,12 |

| | |
|---|-------------|
| DECISION D'AFFECTATION | |
| 1) Affectation en réserves R/1068 en investissement | 0,00 |
| 2) Report en fonctionnement R/002 | + 40 407,24 |

04/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le Budget Primitif 2020.

Après délibération, le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte le Budget Primitif 2020 s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 334 407,24 €
- section d'investissement : 569 668,12 €

Adopté à l'unanimité.

05/2020 – DESIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE MARCHE A BONS DE COMMANDE

Le Président rappelle à l'assemblée qu'une consultation de maîtrise d'œuvre relative au renouvellement des réseaux d'eau potable a été lancée conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

La réception des offres a été fixée au 11/02/2020.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 21/02/2020 afin de procéder à l'ouverture des plis dont voici les offres :

- ALTEREO G2C INGENIERIE
- IDP CONSULT
- BEREST
- LVRD

La commission d'appel d'offre s'est réuni le 04/03/2020 afin de procéder à l'analyse des offres après vérification faite par MATEC.

Au vu des éléments fournis, la commission d'appel d'offre propose de retenir l'offre du bureau ALTEREO G2C INGENIERIE.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la proposition de la commission d'appel d'offre.

Après délibération, le Conseil Syndical refuse de suivre la proposition de la commission d'appel d'offre et de retenir l'offre du bureau LVRD.

Il autorise le Président à signer le marché ainsi que tous documents concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

06/2020 – FIXATION DU PRIX DE VENTE DU M3 D'EAU A LA COMMUNE DE MONTENACH

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

07/2020 – CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU AVEC LA COMMUNE DE SIERCK-LES-BAINS POUR L'ALIMENTATION DE L'ANNEXE DU KOENISGBERG

Le Président présente et fait lecture à l'assemblée de la convention ayant pour objet la réalisation du renouvellement de la conduite AEP de l'annexe du Koenigsberg sur le ban communal de Sierck-les-Bains.

Cette convention définit les modalités, administratives et financières de ces travaux entre le SIE de KIRSCHNAUMEN et la commune de SIERCK-LES-BAINS.

Le Président informe également l'assemblée que, par délibération en date du 26/02/2020, la Commune de Sierck-les-Bains a approuvé cette convention.

Après délibération, le Conseil Syndical décide d'approuver cette convention et autorise le Président à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 21h15.

Pour copie conforme au registre,
A Kirschnaumen, le 10/03/2020
Le Président,
Jean-Luc NIEDERCORN

A circular stamp with the text "SYNDICAT DES COMMUNES DE KIRSCHNAUMEN" around the perimeter and "Le 10/03/2020" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.